

Evaluation du GIP ECOFOR en vue de son renouvellement en 2013
Janvier 2012

Composition de la commission :

Sylvie ALEXANDRE, Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), France
Christophe BESACIER, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Italie
Gilles BOEUF, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), France
Christine FARCY, Université de Louvain (UCL), Belgique
Patrick FLAMMARION, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), France
Giuseppe SCARASCIA MUGNOZZA, Conseil de la Recherche Agronomique (CRA), Italie

Structure du rapport

Abréviations/Acronymes

1. Mission d'évaluation
2. Cadre légal et lettre de mission du GIP ECOFOR
3. Action passée
4. Couverture des enjeux
5. Plus-value apportée
6. Synthèse
7. Recommandations

Annexes

Abréviations/Acronymes

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AERES	Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
AFD	Agence Française de Développement
AFLEG	<i>African Forest Law Enforcement and Governance (Application des Réglementations et Gouvernance dans le domaine Forestier en Afrique)</i>
AllEnvi	Alliance nationale de recherche pour l'environnement
ANCRE	Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie
ANR	Agence Nationale de la Recherche
BGF	Biodiversité, Gestion Forestière (et Politiques Publiques) (programme)
CA	Conseil d'Administration
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention pour la Diversité Biologique
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
COFO	Comité des Forêts (FAO)
COS	Comité d'Orientation Stratégique
CS	Comité Scientifique
EFI	<i>European Forest Institute (Institut Européen de la Forêt)</i>
ET	Ecosystèmes Tropicaux (programme)
FCBA	Institut technologique Forêt Cellulose Bois et Ameublement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux)</i>
FNUF	Forum des Nations Unies sur les Forêts
FRB	Fondation pour le Recherche sur la Biodiversité
GICC	Gestion et Impact du Changement Climatique (programme)
GIP	Groupement d'Intérêt Public
IFN	Inventaire Forestier National
LBA	<i>Legally Binding Agreement (Accord Juridiquement Contraignant)</i>
MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MEDDTL	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
PFN	Programme Forestier National
REDD	<i>Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts)</i>

1. Mission d'évaluation

1.1 Termes de référence

Le GIP ECOFOR a été créé en février 1993 pour dix ans. Renouvelé en 2003, ses activités sont prévues jusqu'au 26 février 2013. A l'approche de cette échéance, les membres du GIP ont jugé utile qu'une évaluation soit menée par une commission indépendante.

D'après les termes de référence de la mission d'évaluation, « la commission d'évaluation s'attachera d'abord à évaluer l'action passée du GIP. Elle indiquera dans quelle mesure, selon elle, le GIP a rempli sa mission en insistant sur les points les plus cruciaux pour ses membres et pour la communauté forestière dans son ensemble. Elle situera cette mission par rapport aux enjeux et aux défis que la science doit relever....

Elle se prononcera sur l'équilibre à trouver entre l'organisation du progrès des connaissances et leur valorisation. Elle jugera de même de l'équilibre entre actions nationales et actions supranationales ou au contraire infranationales. Elle dégagera la plus-value du GIP par rapport à ses membres et aux nouvelles structures collectives qui se mettent en place. Elle mettra en évidence les effets de levier que le GIP a actionnés et les limites qui peuvent être observées dans son action. En conclusion, elle se prononcera sur l'opportunité de renouveler le GIP en référence aux alternatives éventuelles et indiquera les points qui, selon elle, mériteraient d'être mieux couverts ou renforcés ».

1.2. Méthode de travail de la commission

Afin d'aborder de façon suffisamment nuancée l'activité et la plus-value d'un organisme tel que le GIP ECOFOR, la commission a pris le parti de développer une approche qualitative basée sur le principe de la triangulation qui permet de mettre en évidence les éléments de convergence émanant de plusieurs sources, approche n'excluant pas le recours ponctuel à des indicateurs quantitatifs. Elle s'est appuyée sur l'analyse des nombreux documents (annexe 1) et la rencontre de quelque 25 personnes faisant partie de l'équipe du GIP ECOFOR, de son conseil d'administration, de son conseil scientifique ou d'acteurs importants de la recherche (annexe 2). Les rencontres ont été organisées en deux sessions de deux jours (21-22/9 et 30/11-1/12). Tous les membres de la commission étaient généralement présents lors des entrevues à l'exception de Gilles BOEUF qui n'a pu participer qu'à une demi-journée. Trois entrevues supplémentaires avec deux membres de la commission en l'occurrence Sylvie ALEXANDRE et Patrick FLAMMARION, ont été menées avec des personnes qui n'étaient pas disponibles aux dates initialement prévues.

2. Cadre légal et lettre de mission du GIP ECOFOR

2.1. Cadre légal

Juridiquement la structure choisie est un Groupement d'Intérêt Public entre les membres, ce qui a pour conséquences :

- Qu'il est une personne morale de droit public régie par le chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (articles L341-1 à 4 du code de la recherche).
- Qu'il exerce ses activités dans le respect du statut, des missions et de l'autonomie de chacun de ses membres.
- Qu'il est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat et au contrôle de la cour des comptes.
- Qu'un commissaire du gouvernement est nommé auprès du groupement par le ministère de la recherche.

Le concept de *GIP Recherche* a été pérennisé en 2004 par le code de la recherche en tant que structure de coopération. On compte actuellement une trentaine de *GIP Recherche* actifs, essentiellement dans le domaine médical ; ECOFOR est le seul relevant du domaine des agro-ressources.

2.2. Lettre de mission

Le GIP ECOFOR a été créé par arrêté interministériel du 18 février 1993 après une décision du conseil des ministres du 23 janvier 1991, qui faisait suite aux recommandations du rapport sur la forêt et les produits forestiers établi en 1988, issu des missions confiées à Jean-François LACAZE.

Il a fait l'objet depuis sa création de plusieurs textes réglementaires qui ont retracé les principales étapes de son existence :

- Constitution par l'arrêté conjoint en date du 18/02/1993 des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture, du budget et de la recherche le 18 février 1993 (membres Cemagref, CNRS, Inra, MNHN, ONF ; siège au 19 avenue du Maine - 75015 PARIS).
- Par l'arrêté interministériel du 7 août 1997, retrait du MNHN, adhésion du Cirad et de l'IRD.
- Par décision interministérielle du 28 décembre 2002, modification et renouvellement pour dix ans de la convention constitutive.
- Par décision interministérielle du 30 octobre 2004, modification du fonctionnement et adhésion du CNPF et de l'IFN ; siège au 6 rue du général CLERGERIE - 75116 PARIS.
- Par décision interministérielle du 29 juillet 2010, mise à jour des dispositions de la convention (convention constitutive modificative n° 2), adhésion du FCBA issu de la fusion entre CTBA et Afocel ; siège fixé au 42 rue SCHEFFER - 75116 PARIS, validité jusqu'au 26 février 2013.

Deux principales évolutions sont à noter :

- Destiné à l'origine à promouvoir le développement et la coordination des efforts publics de recherche fondamentale et appliquée, et une coopération inter-organismes, en cohérence avec la Conférence Ministérielle sur la Protection des Forêts en Europe (CMPFE) de 1990 à Strasbourg qui a recommandé un effort de recherche sur la compréhension du fonctionnement et de la dynamique des écosystèmes forestiers, la mission d'ECOFOR s'est élargie et comprend désormais explicitement l'appui à la politique publique de recherche et de gestion durable des forêts. En particulier, outre ses missions de promotion et de coordination d'actions et de programmes de recherche, sa convention constitutive précise qu'il intervient notamment en recueillant les questions que se posent les gestionnaires, usagers ou utilisateurs d'écosystèmes forestiers pour les expertiser et rassembler des éléments de réponse, et en évaluant, diffusant et valorisant par tout moyen adéquat les résultats des études, recherches et expertises réalisées dans son domaine de compétence.
- Initialement constitué entre des organismes de recherche et de développement sur les forêts métropolitaines, associant l'ONF gestionnaire des forêts publiques, ECOFOR s'est ouvert à la forêt tropicale, aux gestionnaires privés et à l'aval de la filière à travers l'institut technologique FCBA.

3. Action passée

3.1. Fonctionnement et gouvernance du GIP ECOFOR

Le fonctionnement du GIP ECOFOR est le suivant :

- Un conseil d'administration tient lieu et place d'assemblée générale entre les membres, chaque administrateur disposant d'une voie délibérative proportionnelle aux droits statutaires de la personne morale qu'il représente (CNRS 24,4%, INRA 24,4%, ONF 20%, CIRAD 6,3%, IRD 6,3%, CEMAGREF 4,5%, AGROPARISTECH 4,5%, IFN 3,2%, FPF 3,2%, FCBA 3,2%) ; le programme d'activités annuel lui est soumis pour approbation.

- Une équipe dont le directeur n'a pas la qualité d'administrateur ; celui-ci, nommé pour 3 ans sur proposition du président, assure, sous l'autorité du conseil et de son président, le fonctionnement du groupement.
- Un conseil scientifique composé de personnalités ne faisant pas nécessairement partie des organismes membres du GIP ECOFOR.

3.1.1. Budget du GIP ECOFOR

Pour le financement de ses charges de fonctionnement et constituer une enveloppe de crédits incitatifs, le groupement dispose de cotisations de ses membres ; celles-ci consistent en mises de fonds et mises à disposition de personnels et autres services ; elles correspondent au total approximativement aux droits statutaires des membres. Pour le financement des programmes scientifiques du groupement, celui-ci dispose de subventions de ses membres, de l'Etat ou de donneurs d'ordre intéressés dans le cadre de contrats ou conventions.

Le budget du GIP comprend en recettes :

- Les contributions des membres en trois sous-ensembles :
 - Les contributions financières : assez stables dans l'ensemble depuis 2003 (en tenant compte des évolutions de périmètre), elles sont passées en euros courants de 370.000 euros en 2003 à 438.850 euros en 2011.
 - Les contributions en personnel¹ : évoluant en fonction des mouvements et des réévaluations par les établissements, elles sont passées de 202.894 euros en 2003 à 362.210 euros en 2011.
 - Des contributions modiques de fonctionnement (location de locaux, etc) : elles sont passées de 36.600 euros en 2003 à 9.650 euros en 2011.
 - Au total l'ensemble est relativement dynamique en euros courants, mais la contribution en nature a tendance à s'alourdir essentiellement en raison de l'augmentation des *coûts complets* liée aux cotisations pour pension des fonctionnaires, alors que la contribution financière stagne depuis 2005.
- Les recettes propres provenant de prestations de service d'études et recherches, de droits d'inscription, etc. Ces recettes sont passées de 1.200.000 euros environ en 2003 à 386.000 euros en 2010 et devraient atteindre 636.000 euros en 2011. Le GIP évalue ces montants en moyenne à 470.000 euros/an depuis 3 ans (années 2009 à 2011).

Le budget du GIP comprend en dépenses, sur un total de 1.268.000 euros environ en 2010 :

- Les charges de personnel de l'ordre de 25.000 euros en 2010, soit l'équivalent de 0,75 ETP (à titre indicatif car cette dépense correspond à divers vacations).
- Les achats et services extérieurs pour un montant de 1.219.000 euros en 2010 dont 2/3 sont affectés au frais de personnels (soit 12 ETP) avec environ 334.000 euros en 2010 pour les personnels extérieurs et 452.000 euros en 2010 pour ceux rémunérés sur ressources propres.
- Les impôts, les autres charges de gestion courante et les dotations aux amortissements et provisions.

Le budget prévisionnel du GIP est passé de 1.993.000 euros en 2003 à 2.027.000 euros en 2005, puis de 1.386.382 euros en 2006 à 1.437.200 euros en 2011. En ce qui concerne le budget exécuté, le compte financier s'établit à 2.214.225 euros en charges et 2.233.745 euros en produits en 2003, puis à 1.573.534 euros en charges et 1.778.620 euros en produits en 2005 ; il passe en 2006 à 1.094.133 euros en charges

¹ Concernant les personnels mis à disposition, les règles de la comptabilité publique pour un GIP obligent à une facturation croisée qui a pour conséquences la budgétisation des sommes correspondantes aux personnels mis à disposition, le GIP facturant à ses membres leur contribution en nature, et ceux-ci lui facturant la mise à disposition qui doit être strictement égale.

et 1.408.527 euros en produits, puis en 2011 à 1.698.039 euros en charges et 1.408.527 euros en produits, devenant déficitaire.

Au-delà de ce périmètre budgétaire, le GIP évalue à 1.412.000 euros/an sur les trois dernières années les financements *accompagnateurs* correspondants aux budgets des programmes qu'il anime². Un *troisième cercle* est constitué par les projets que le GIP suit avec attention et qu'il valorise parfois (ex : Q Div) mais sans en réaliser l'animation comme par exemple 4 gros projets ANR sur la vulnérabilité des forêts au changement climatique, à hauteur d'environ 3 Meuros ces dernières années.

3.1.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) d'ECOFOR se réunit régulièrement en avril et novembre de chaque année. Depuis novembre 2003, il s'est réuni seize fois et semble prendre tout à fait normalement les décisions nécessaires au bon fonctionnement du GIP ECOFOR (approbation des comptes et des budgets annuels, suivi des activités du Conseil Scientifique (CS), suivi de la mise en œuvre des programmes annuels et définition des perspectives pour l'année suivante, suivi de la politique de recrutement au sein de l'équipe du GIP ECOFOR, etc). La préparation des réunions par le directeur et son équipe apparaît particulièrement efficace.

A côté de ce fonctionnement bien rodé, le CA semble manquer d'un recours structuré et structurant à un espace de discussions stratégiques et prospectives, espace qui apparaît pourtant essentiel voire crucial dans le contexte très changeant qui prévaut.

3.1.3. Equipe

Le bilan général pour 2011 réalisé pour le Conseil d'Administration de novembre fait ressortir un niveau de 14 ETP hors stagiaires dont 12,25 ETP de personnel mis à disposition. Ce chiffre global est en augmentation modérée et régulière depuis 2003 où il était de 8 ETP. Au sein du personnel, on observe au fur et à mesure de l'augmentation de l'équipe, une diminution relative du personnel mis à disposition par les membres, et un accroissement des postes de contractuels financés par les projets ; les effectifs de personnels titulaires sont stables (4,1 ETP en 2005 et 4,18 ETP en 2011 auxquels il faut ajouter 1 ETP mis à disposition par le MAAPRAT pour le directeur adjoint).

Lors de sa réunion d'avril 2011, le CA a identifié de nouveaux besoins en personnel afin de contribuer/renforcer la couverture des thématiques/disciplines suivantes :

- L'animation de recherches sur les écosystèmes tropicaux à relancer d'urgence suite à l'arrêt du programme du même nom.
- Les sciences économiques et sociales.
- Les systèmes d'information qui constituent un important domaine d'action du GIP ECOFOR.

Cette liste est éventuellement susceptible d'être revue par le CA à la lumière des recommandations du présent rapport.

Concernant le fonctionnement de l'équipe, il semble utile de noter, d'une part, la grande charge de travail actuelle du directeur et la nécessité d'une meilleure délégation de certaines tâches et d'autre part, le *turnover* du personnel rémunéré à travers des Contrats à Durée Déterminée (CDD) et la nécessité d'un *passage de flambeau* efficace susceptible de mutualiser au mieux les compétences et connaissances individuelles acquises.

² A partir de 2005 le MEDDTL a choisi de ne plus faire transiter par le GIP les crédits de ses programmes de recherche, mais de les attribuer directement aux différents laboratoires concernés.

3.1.4. Conseil scientifique

Le Conseil Scientifique (CS) d'ECOFOR se réunit habituellement 1 à 2 fois par an ; il y a eu exactement 13 séances sur les 8 dernières années.

Il est actuellement composé de 13 membres choisis pour leur compétence dans les thèmes suivants :

- Fonctionnement et dynamique des écosystèmes forestiers
- Regard latéral
- Microbiologie-génétique-ingénierie écologique
- Sciences humaines économiques et sociales
- Gestion forestière

Le nombre de membres représente une limite probablement basse pour un fonctionnement normal de CS ; une taille de 20 membres serait souhaitable. On constate en effet un absentéisme certain des membres sur les 8 dernières années, ce qui met à mal la continuité de travail du CS et questionne sur sa « taille critique ». En moyenne il y a de 1/3 à 2/3 d'absents à chaque séance ; notons qu'un membre a été systématiquement absent pendant les 4 ans de son mandat sans qu'il ne soit remplacé. L'augmentation du nombre de membres pourrait être ciblée notamment vers l'intégration de membres étrangers, ce qui n'est pas le cas actuellement, mais aussi vers une plus forte proportion de représentants des sciences humaines et sociales ce qui permettrait au CS de travailler non seulement sur les spécificités de la forêt considérée comme un objet particulier mais aussi sur les articulations de celle-ci avec les autres secteurs et/ou espaces.

L'absentéisme et la fréquence basse des réunions mettent en difficulté le CS pour apporter une plus-value en termes de prospective ou de conseil stratégique sur des enjeux voire la préparation d'un agenda stratégique de recherche ; la qualité et la pertinence des travaux du CS en sont affectées ; le CS du GIP n'est en effet pas le CS construisant les textes des appels à propositions de recherche des programmes animés par le GIP pour le compte des ministères. Une capacité du CS en ce sens pourrait davantage influencer la programmation nationale de recherche et ses avis ou notes de réflexion pourraient avoir une diffusion plus large. Quelques séances ont permis d'aller dans ce sens notamment en 2004 et 2005 au moment de la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). On peut cependant regretter un manque assez général de suivi et de lien d'une séance à l'autre³.

L'examen approfondi des séances du CS laisse à penser que le CS est placé de fait dans une posture de réactivité au cours de séances où, vu l'absentéisme, il n'est souvent que partiellement représenté ; le CS y est sollicité pour apporter un conseil stratégique à l'équipe d'animation du GIP ECOFOR, équipe qui elle-même tente de valoriser les séances du CS en y présentant des éléments de positionnement stratégique ou des thèmes potentiels de programmes à lancer (Cf. forêt tropicale, aménagement forestier, forêt et eau). Le travail de préparation produit par l'équipe du GIP est donc conséquent et les apports des membres du CS dans la discussion sont appréciés, mais le CS n'a pas véritablement les moyens ni le temps nécessaire pour aller plus loin en termes de production en propre.

3.2. Evolution globale des activités

Le tableau 1 présente le développement d'ECOFOR en termes de programmes, projets, publications et réunions nationales et internationales.

³ A noter toutefois que les propositions du CS lors de la séance du 5/11/2010 en termes de propositions de financement de 3 projets du SOERE F-ORE-T, de recherche sur les écosystèmes tropicaux, de texte de position sur forêt et services environnementaux et de texte de position sur l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique ont été suivies par le CA du 17/11/2010

Tableau 1 : Evolution des activités du GIP ECOFOR depuis sa création en 1993

Période	Nouveaux programmes (entre parenthèses : nombre de projets par programme)	Programmes en cours (surlignés : fin d'action)	Projets de recherche nouveaux + en cours	Expertises, études, montage réseaux	Publications		Manifestations			
					Ouvrages scientifiques	Autres	Nationales	Internationales	Nombre jours	Nombre Participants
1993-1995	- Hêtraie - Pin Maritime, - CO2 - Chevreuil - Douglas		0	0	0	1	0	0	0	0
1996-1998	- Sites-ateliers (1) - BiodivGestionFor 1997 (10) - Forêt Hétérogènes (10) - Sols Forests tropicaux (10)	- Hêtraie - Pin Maritime, - CO2 - Chevreuil - Douglas	31+5=36	-	0	1	7	2	10	380
1999-2002 (4 ans)	- Labellisation F-ORE-T (2002) (1) - Forêt Modif. Envir(4) - BiodivGest ForGF 2001 (8) - Eco-Trop 2001 (11), Trop Guyane ecofor (4), ZNIEFF (1), CPER (4) - Aménagement Forestier (0) - Forêt et Eau (0) - Accrus (1) - Expertise Tempêtes (1) - Tempêtes court terme (10) - Tempêtes moyen terme (14)	<u>BiodivGestionFor1997 (10)</u> - Forêts Hétérogènes (10)	59+20=79	1	7	20	17	2	27	1626
2003-2005	- BiodivGest For2005 (8) [GICC 2005 (reprise gestion 2008) (12)] - Aménagement forestier (3) [Relance Typo Stations (12)] - Expertise sécheresse (5) - Ecotrop 2005 (13)	- F-ORE-T 2003, 2004, 2005 : soutien (3) - BiodiGestionFor 2001(8) <u>Forêt Modif Envir (4)</u> <u>Forêt Hétérogènes (10)</u>	53+25 = 78	1	11	19	14	3	34	1610

Tableau 1 : Evolution des activités du GIP ECOFOR depuis sa création en 1993 (suite)

Période	Nouveaux programmes (entre parenthèses : nombre de projets par programme)	Programmes en cours (surlignés : fin d'action)	Projets de recherche nouveaux + en cours	Expertises études, montage réseaux	Publications		Manifestations			
					Ouvrages scientifiques	Autres	Nationales	Internationales	Nombre jours	Nombre Participants
2006-2008	• F-ORE-T projets collectifs (8) • GICC 2008 (14) • Expertise Bio2 (1) • Ca-SIF (1)	• F-ORE-T 2006, 2007, 2008 soutien sites (3) • GICC 2005 (12) • BiodivGestionFor 2005 (8) • <u>[Relance Typologie Stations (12)]</u> • Ecotrop 2005 (13)	24+48 =72	1	3	29	14	2	33	1455
2009-2011	• SOERE 2010-2011 Label et extension (1) • COST Echoes 2009-2012 (1) • GICC 2010 (10) • CCBio (1) • BGF 2010 (8) • Landes 2010 (1) • Biomadi 2010-2011 et études afférentes (Forêts anciennes, Simbiosys) (6) • Appui à l'ONERC (veille, indicateurs) (2) • RESECO (1)	• F-ORE-T 2009, 2010, 2011 soutien sites, et projets collectifs (3+6) • <u>GICC 2005 (12), 2008 (14)</u> • <u>BiodivGestFor 2005 (8)</u> • <u>EcoTrop 2005 (13)</u> • Ca-SIF (1)	31+57=88	1	6	33	30	8	66	2853
				Sous-total	27	103	82	17		
				Total	130		99			

Il montre que pendant ses vingt années d'existence, ECOFOR a élargi et augmenté de façon significative les activités conduites ainsi que les résultats et produits des actions menées.

Preuve d'une bonne réactivité, d'une réelle efficacité et d'une intéressante plasticité, on observe une progression du nombre de programmes et de projets, bien que le concept de projet soit polysémique et le « grain » des projets variable, ainsi qu'une progression en termes de thématique. Une hausse très forte est observée en termes de publication ; le nombre de publications réalisées par le personnel scientifique du GIP est ainsi passé de 29 pendant la période 1993-2002 à 101 à la fin de la période 2003-2011. De même, la valorisation et la dissémination des résultats de la recherche par des réunions, conférences et séminaires ont plus que triplé passant de 28 à 71. L'évolution des activités du GIP à l'échelle européenne et internationale est quant à elle illustrée par le nombre de réunions organisées par ECOFOR à ces niveaux. Enfin, le bon niveau de production de publications montre clairement la démarche poursuivie par ECOFOR pour la communication et la dissémination des résultats des actions de recherche et des expertises coordonnées ou conduites par le GIP et ses partenaires scientifiques.

Le développement des activités de ECOFOR témoigne aussi de l'élargissement progressif des thèmes scientifiques abordés (changements globaux, biodiversité, services environnementaux, interface forêt-société) et de ses modes d'intervention (coordination et animation mais aussi co-construction et structuration des recherches, analyse et synthèse des données, interface entre les gestionnaires et la recherche).

3.3. Modes d'intervention

L'évaluation s'est penchée de façon plus approfondie sur les 4 modes d'interventions suivants : (1) l'animation de programmes de recherche pour le compte d'ECOFOR ou celui d'institutions, (2) l'animation d'expertises collectives scientifiques et techniques, (3) le transfert et la valorisation des résultats et (4) le développement d'outils partagés.

3.3.1. Animation de programmes de recherche

ECOFOR fait preuve d'une capacité reconnue d'animation/coordination de programmes de recherche. Il s'est agi principalement de programmes pilotés et financés par le service de la recherche du ministère chargé de l'écologie (programmes Biodiversité, Gestion Forestière (BGF), Gestion et Impact du Changement Climatique (GICC), Ecosystèmes Tropicaux (ET)). ECOFOR a rarement pu lancer et financer lui-même un appel à propositions de recherche ; notons cependant le lancement récent d'un appel à propositions de recherche par ailleurs très/trop ouvert, « soutenir les sciences économiques et sociales sur la forêt et la filière bois » avec l'annonce de financement de 3 à 6 projets de 50-100k€ pour 1-2 ans.

Tous les programmes concernés permettent a priori la mise en pratique effective de l'interdisciplinarité et de l'interface avec les porteurs d'enjeux, qui sont de fortes plus-values de l'animation conduite par ECOFOR.

En revanche, la question se pose de la définition par ECOFOR et ses membres, avec l'appui du Conseil Scientifique, d'un véritable agenda scientifique national qui serait ensuite financé/mis en œuvre par des « agences de financement » (ANR, Ministère de l'écologie, FRB, ADEME, interprofessions,...) ou par ECOFOR lui-même (sur des moyens mutualisés par les membres d'ECOFOR). Cela nécessiterait une prise en compte des capacités de prospective du CS sur des enjeux d'avenir et une implication forte des membres du GIP dans l'orientation de la recherche forestière nationale comme ils le feraient dans une « alliance ». Il semble que les politiques de recherche forestière des organismes ne soient pas suffisamment discutées au sein d'ECOFOR et les membres d'ECOFOR n'attendent pas de celui-ci qu'il coordonne des projets nationaux ou européens en leur nom. Les membres du GIP n'utilisent donc pas suffisamment ECOFOR comme un outil stratégique.

Au-delà des axes scientifiques, le fonctionnement d'ECOFOR laisse supposer que les attentes des utilisateurs de la recherche seraient quant à elles exprimées, naturellement, par le CA d'ECOFOR. Faudrait-il compléter cela par la consultation d'autres acteurs? Sans aller nécessairement vers la constitution formelle d'une instance d'orientation stratégique comme le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) de la FRB, des séminaires de consultation organisés tous les 3-4 ans par ECOFOR ou alors un lien plus étroit avec le Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois sont des pistes à envisager. L'une ou l'autre devrait idéalement s'inscrire dans une dynamique et une mobilisation plus large de la gouvernance française des forêts en ce compris la filière et les acteurs économiques.

3.3.2. Animation d'expertises collectives scientifiques et techniques

L'animation d'expertises collectives est une modalité d'interface science/décision a priori parfaitement adaptée à la structure d'ECOFOR et aux compétences de son équipe d'animation. Cela permet un double « bénéfice » :

- Des recommandations aux commanditaires de l'expertise et un état de l'art sur le sujet de l'expertise.
- L'identification de nouveaux défis scientifiques.

Depuis 1999, 4 expertises collectives ont été pilotées par ECOFOR :

- Causes et conséquences des tempêtes en 2000
- Sécheresse et canicule 2003 (2004-2006)
- Biomasse et Biodiversité forestières (2009)
- Avenir du massif forestier landais (2009)

L'expertise « sécheresse et canicule 2003 » est exemplaire en la matière. Elle a été d'emblée placée sur un plan international (comité de pilotage franco-allemand, mobilisation d'une trentaine de scientifiques français, allemands, suisses, belges, italiens et autrichiens) à la fois pour mobiliser largement les compétences et pour assurer un important écho dans la communauté scientifique. Cette expertise collective a permis de donner des éléments de réponse aux commanditaires mais aussi de tirer les axes scientifiques à approfondir. La valorisation est très satisfaisante⁴ et au fil de l'expertise 3 événements ont été organisés⁵. On peut simplement regretter que, *in fine*, l'intérêt des commanditaires soit retombé et qu'aucun financement spécifique ne soit venu concrétiser les recommandations formulées. Ce qui n'est pas le cas pour l'expertise « Biomasse et Biodiversité forestières » pour laquelle les deux ministères (écologie, agriculture) financent une animation et des études spécifiques (espace d'approfondissement des connaissances et d'échange sur la production de bois et la préservation des écosystèmes forestiers <http://biomadi.gip-ecofor.org/>). Selon certains membres toutefois, cette expertise manque de préconisations concrètes pour les gestionnaires privés et publics.

Pour l'ensemble des expertises collectives, la connaissance par ECOFOR des réseaux d'experts a permis une très grande réactivité dans une actualité souvent tendue.

⁴ Notamment via 3 publications collectives :

- Dossier spécial « Les effets de la sécheresse et de la canicule 2003 » dans Forêts de France, coordonné par G. LANDMANN, paru en juin 2004 (4 articles)
- Dossier spécial dans Rendez-vous techniques « Xpertise sécheresse et canicule 2003 », coordonné par G. LANDMANN et S. LANDEAU, paru en mai 2006 (6 articles)
- Numéro spécial des *Annals of Forest Science*, coordonné par E. DREYER et G. LANDMANN, septembre 2006 (6 articles)

⁵ Conférence franco-allemande, Strasbourg, 25 mars 2004 : « Effets de la sécheresse et de la canicule 2003 sur les forêts en France » - International conference, Freiburg-im-Brigau, 17-19 novembre 2004, "Impact of the drought and heat 2003 on forests" - Journée d'information et de débats, Paris, 14 Décembre 2005 « Sécheresse et canicule 2003 : premier bilan »

3.3.3. Transfert et valorisation des résultats

Le GIP ECOFOR développe une importante activité de valorisation des résultats :

- 99 manifestations (co-)organisées par ECOFOR depuis son origine (dont 50% au cours des 5 dernières années et 20% à l'échelle internationale)⁶. L'ambition et l'audience des séminaires et colloques sont largement montées en puissance : de 500 participants jours / an à 1.500 en 10 ans.
- 102 publications sur la période 2003-2011 ; elles sont en général à disposition sur Internet. 1/3 de ces publications ont logiquement un caractère collectif (actes de colloques, synthèses des programmes de recherche, expertises collectives). On trouve également quelques publications dans des revues internationales ; la qualité scientifique des publications du GIP ECOFOR pourrait être améliorée avec des publications dans des revues internationales de grande audience et à fort impact. Si on analyse par contre les publications issues de tous les groupes de recherche qui travaillent dans les sites ateliers du réseau F-ORE-T et dans les autres programmes animés, soutenus et coordonnés par ECOFOR, bien que le personnel d'ECOFOR n'ait pas participé à leur rédaction, on observe un grand nombre d'articles publiés (autour de 60 en 2010) dont certains dans des revues comme *Nature* ou *Science* ce qui confirme le haut niveau scientifique des réseaux de recherche soutenus par ECOFOR. Parmi les publications issues de ces réseaux on doit aussi mentionner les quelque 30 thèses de doctorat publiées en collaboration avec plusieurs universités et instituts scientifiques français et étrangers ; ces travaux témoignent de la capacité du GIP à intervenir aussi au niveau de la formation et à influencer en profondeur les nouvelles générations de chercheurs.

Dans la valorisation, il convient d'intégrer les actions de transfert et d'appui scientifique et technique aux acteurs opérationnels de la forêt, mais aussi les contributions à des plans nationaux plus vastes (Cf. appui au récent Plan national d'adaptation au changement climatique). Les expertises collectives (voir supra) sont évidemment une modalité permettant d'assurer ce lien.

Le transfert et la valorisation vers les acteurs opérationnels au sein des projets de recherche eux-mêmes dans le cadre de programmes animés par le GIP ECOFOR sont des points clefs pour lesquels ECOFOR peut apporter un appui plus vigoureux. L'évaluation du programme BGF est très intéressante sur ce point : « *Si les résultats obtenus donnent satisfaction à la communauté scientifique et éveillent l'intérêt des gestionnaires, la diffusion des résultats de BGF reste partielle à ce jour aux yeux de tous (évaluation du programme BGP par Technopolis)* ». Cette difficulté repose principalement sur le manque d'entrain des chercheurs à aller au-delà de la valorisation par les articles publiés dans des revues à comité de lecture, mais ECOFOR a probablement aussi des marges de manœuvre pour permettre d'aller plus loin dans le cadre par exemple de partenariat avec des structures comme le Réseau Mixte Technologie (RMT) "Adaptation des forêts au changement climatique".

ECOFOR pourrait aussi aller plus loin en termes de mise à disposition de rapports techniques et d'études via un portail documentaire alimenté par les membres du GIP et les ministères techniques ; les compétences informatiques et en systèmes d'information du GIP devraient permettre une implémentation aisée d'une application de ce type.

Enfin, les dispositifs d'interface mis en place par ECOFOR peuvent permettre de mettre en évidence des manques présents ou à venir en termes de compétences en expertise ou en recherche. ECOFOR pourrait donc contribuer à l'identification des priorités de formation (initiale et continue) au regard de l'évolution des compétences utiles au secteur forestier et aux membres du GIP voire à la formulation de programmes interdisciplinaires pour la formation dans le secteur forestier.

⁶ 28% portent sur le changement climatique (lié à GICC qui n'est pas que forestier)

3.3.4. Développement d'outils partagés : réseau d'observation de long terme et systèmes d'information

Tâche aux bénéfices éminemment transversaux, le développement d'outils partagés mérite une section particulière dans ce rapport en raison de son adéquation avec les missions attendues d'ECOFOR et des efforts consentis récemment par celui-ci dans ce domaine. Sous cet intitulé large on trouve le développement du réseau des sites ateliers pour les observations scientifiques de long terme et la structuration de systèmes d'information, de bases de données et d'applications essentiellement Internet permettant d'encoder et/ou d'accéder à distance à des données, métadonnées, informations et connaissances. Ces éléments s'insèrent de façon plus ou moins explicite dans les différents modes d'activité d'ECOFOR (recherche, expertise, valorisation, co-construction).

Le réseau d'observations à long terme ou sites ateliers constitue une contribution très importante du GIP ECOFOR. Dans son mandat d'origine et dans la première convention constitutive, un des objectifs du GIP était de développer et d'organiser des sites ateliers de recherche lourdement instrumentés pour étudier les cycles de l'eau, du carbone et des éléments minéraux, en tenant compte de la dynamique des populations et surtout des impacts des changements climatiques et des événements météorologiques exceptionnels. L'échelle était surtout le peuplement, avec la perspective de passer à l'échelle du massif forestier ou à celle du petit bassin versant, avec le but principal d'achever la constitution d'une base de données sur les écosystèmes forestiers qui soit cohérente et validée, étape essentielle avant sa valorisation. De tels sites ont progressivement été mis en place par les organismes membres du GIP ; de six sites installés en France métropolitaine, essentiellement dans des forêts tempérées, on est passé à un total de quinze sites couvrant une large variété d'écosystèmes forestiers y compris tropicaux et méditerranéens. Le succès du programme est évident. Sa visibilité pourrait cependant être améliorée ainsi que son degré d'ouverture et de connexion avec la communauté scientifique européenne et internationale.

La mission d'ECOFOR a ainsi évolué de l'organisation et la réalisation du réseau à sa coordination et à son animation et ensuite à la structuration, la gestion et la valorisation des données. Cette évolution a été reconnue dans la convention constitutive de 2010 qui précise que le GIP a parmi ses objectifs le « *développement de dispositifs de suivi continu et de systèmes d'information en association notamment avec les grands réseaux d'observation et de surveillance* ».

Le GIP a en particulier été chargé de fédérer les sites ateliers sous la forme d'un Observatoire de Recherche en Environnement (ORE), d'abord, Système d'Observation et d'Expérimentation, sur le long terme, pour la Recherche en Environnement (SOERE), maintenant, auquel sont aussi associés d'autres réseaux d'observation de la forêt (réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers, IFN et réseau de surveillance de la santé des forêts). Il s'agit d'une activité très importante qui s'inscrit dans une démarche européenne visant à favoriser le développement de grandes infrastructures de recherche comme le Système Intégré d'Observation du Carbone. La plus-value fondamentale du GIP dans ces programmes, plus-value qui devrait être renforcée, est d'assurer à moyen voire à long terme une bonne valorisation des données recueillies en veillant à garantir l'homogénéité et la validité scientifique des protocoles mis en œuvre dans chaque site atelier ainsi que l'ouverture à un large public de chercheurs français et étrangers au moyen par exemple d'appels d'offre diffusés sur le site web dédié.

Les systèmes d'information sont nécessaires à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation d'une gestion durable ; ils font l'objet d'une demande croissante et d'une dynamique continue et bénéficient de techniques de plus en plus élaborées. On peut leur associer, dans une certaine mesure, l'animation de réseaux au travers desquels circulent des informations importantes.

C'est surtout au cours des dernières années que le GIP a mis l'accent sur l'information et son organisation afin de mieux connaître les dispositifs de recherche et mieux analyser les résultats expérimentaux en comparant les différents écosystèmes, leurs conditions de gestion et leur dynamique.

Le système d'information d'ECOFOR a aussi pour objectif de fournir des données de base sur la structure du GIP, ses participants, des catalogues sur la recherche forestière française et ses principaux résultats et sur certains produits d'expertise. Le système d'information du GIP est déjà fonctionnel et largement à disposition des chercheurs et des utilisateurs. Il est actuellement constitué des composantes suivantes :

- Système d'information de l'Observatoire de Recherche en Environnement F-ORE-T : application Internet pour accéder à la base de métadonnées et de données (coordination assurée par ECOFOR).
- Catalogue des sources d'information sur la forêt (projet Ca-SIF).
- Système d'information partagée pour la gestion forestière régionale (SInPa), pour mémoire⁷.
- Site d'information sur les activités de recherche portant sur l'adaptation des forêts au changement climatique (Base de données CREAFOR).
- Site de l'expertise « Avenir du Massif Forestier Landais » (y compris accès intranet).
- Site Biomadi : espace d'approfondissement des connaissances et d'échange sur la production de bois et la préservation des écosystèmes forestiers.
- Base de données des correspondants, conventions, manifestations et activités d'ECOFOR, Echos d'ECOFOR (partie interne).

Grâce à l'insertion de spécialistes au sein de son équipe, le GIP ECOFOR est à présent en mesure d'internaliser la plupart des développements ce qui relève d'un choix stratégique qui apparaît particulièrement judicieux.

Une tentative d'évaluation plus quantitative des outils partagés a été menée selon deux dimensions ; une dimension bibliométrique basée sur les publications générées dans le réseau des sites ateliers mobilisés par l'Observatoire Recherche et Environnement (ORE) et une dimension liée à la fréquentation des sites et applications informatiques.

La production de publications par tous les groupes de recherche participants à l'ORE, comme aux autres programmes de recherche animés par le GIP, est d'un niveau très élevé puisque plus de 300 articles scientifiques ont été produits pendant la période 2002-2010 dont 85% publiés dans des revues très qualifiées et de niveau international.

En observant la fréquentation des sites d'information, on retient que le GIP ECOFOR est amené à gérer une liste de correspondants qui ne cesse de croître. En effet, le nombre de contacts est passé de 800 à près de 6.000 en seulement quelques années. L'année 2010 a été pour ECOFOR une année décisive puisqu'il s'est doté d'une plateforme informatique très performante afin de structurer et gérer au mieux ses données et d'offrir une accessibilité instantanée à tous les utilisateurs via des applications Web. A l'heure actuelle, le suivi global de fréquentation donne les repères suivants : le nombre de visites hebdomadaires est passé de 550 en 2003 à 5000 en 2009. En 2011, un nouvel outil de suivi de la fréquentation des sites a été installé (Google Analytics) et les repères normalisés confirment un nombre total de visiteurs tout à fait satisfaisant bien que difficilement comparable en valeur absolue avec les chiffres antérieurs.

4. Couverture des enjeux

Phase importante de l'évaluation du GIP ECOFOR en vue de son renouvellement, l'analyse de la couverture des enjeux et défis a été menée en quatre temps :

- Dans un premier temps, les enjeux et défis ont été identifiés et synthétisés à la lecture de rapports et résolutions récemment publiés ou discutés dans différentes enceintes internationalement reconnues.

⁷ L'action SInPa a en effet été reprise par l'Inventaire Forestier National (IFN)

- Leur degré de couverture par les activités menées par ECOFOR au cours de la période 2003-2011 a ensuite été évalué : 1 = non significatif, 2 = bon, 3 = excellent.
- Le degré de pertinence de ces enjeux et défis pour la période 2013-2023 a ensuite été qualifié : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = élevé.
- Enfin, la plus-value qui pourrait résulter de l'inscription de ces enjeux et défis à l'agenda du GIP ECOFOR pour la période 2013-2023 a été évaluée : 1 = faible, 2 = moyenne, 3 = forte.

L'analyse a été effectuée pour le domaine de la recherche et de la politique forestière. Son objectif essentiel est de contribuer à la mise en évidence des points apparaissant insuffisamment couverts par ECOFOR, points que le CA pourrait choisir de renforcer ou de mettre à l'ordre du jour d'une nouvelle convention constitutive. Comme souvent dans des co-constructions de ce type, l'exercice collégial et les échanges et réflexions qu'il suscite, sont souvent au moins aussi utiles et intéressants que l'évaluation elle-même.

4.1. Enjeux en termes de recherche

Concernant les enjeux et défis en termes de recherche, il a semblé utile et pertinent d'analyser le positionnement du GIP ECOFOR par rapport aux dernières recommandations formulées lors du Congrès Mondial de l'IUFRO qui s'est tenu à Séoul en 2010 (tableau 2).

Tableau 2 : Positionnement du GIP ECOFOR par rapport à la résolution du Congrès Mondial de l'IUFRO de 2010

	2003-2011	2013-2023	
	Couverture des enjeux	Pertinence des enjeux	Plus-value ECOFOR
1. Améliorer la base de connaissance de la forêt à travers :			
1.a. La recherche, le partage de l'information et de communication	3	3	3
1.b. Le renforcement de la coopération internationale sur les forêts aux niveaux local, national, régional et mondial	2	3	3
2. Renforcer la recherche scientifique et la coopération dans les six domaines thématiques prioritaires suivants :	1	2	2
2.a. Les forêts et les populations			
2.b. Les changements climatiques et la forêt	3	3	3
2.c. La bioénergie en particulier dans les technologies de seconde génération (pour le combustible liquide)	2	3	3
2.d. La protection de la biodiversité forestière	3	2	2
2.e. Les interactions forêts-eau	2	3	2
2.f. Les ressources forestières dans l'avenir	2	3	3
3. Recherches sur l'adaptation au changement climatique, et à ses impacts sur les écosystèmes, les économies et les sociétés avec le souci :	2	3	3
3.a De mieux comprendre les conséquences de ce changement climatique			
3.b D'optimiser la séquestration du carbone en forêt et hors forêt par de nouvelles approches et/ou pratiques sylvicoles	2	3	3
3.c. De fournir des données fiables et prouvées scientifiquement aux négociateurs français sur le changement climatique	1	3	3
4. Consolider les interfaces entre la connaissance de la forêt et la société en prenant en compte des perceptions multiples sur l'importance de la forêt et sur les multiples valeurs qu'elle procure	2	3	3

En termes de positionnement par rapport aux priorités de la communauté internationale de la recherche forestière, il ressort que la plupart des recommandations 1, 3 et 4 de l'IUFRO sont déjà relativement bien prises en compte par le GIP ECOFOR et qu'elles devraient toutes l'être pour la période 2013-2023. Il convient de noter que la recommandation 4 ciblée sur la « *consolidation des interfaces entre la connaissance de la forêt et la société en prenant en compte des perceptions multiples sur l'importance de la forêt et sur les multiples valeurs qu'elle procure* », justifie à elle seule la reconduction du GIP ECOFOR pour la période 2013-2023.

Certains des thèmes de recherche repris à la recommandation 2 sont cependant moins bien pris en compte jusqu'à présent par le GIP ECOFOR. Il semblerait en effet utile de renforcer la recherche et la coopération sur les thèmes suivants :

- La bioénergie en particulier dans les technologies de seconde génération (*pour le combustible liquide*) ; ECOFOR pourrait y apporter une plus-value spécifique par exemple dans les domaines de la durabilité environnementale et économique de la filière et de la vision systémique intégrant la gestion forestière et les dimensions environnementales.
- Les interactions forêts-eau ; sur ce point, la commission estime qu'ECOFOR seul n'est pas en mesure d'apporter une plus-value suffisante et que des collaborations devraient être développées au niveau national avec l'ONEMA et, au niveau européen, avec EFIMED qui est le bureau méditerranéen de l'Institut Européen de la Forêt.
- La protection de la biodiversité forestière ; les recherches sur cette thématique devraient désormais se faire via des collaborations en particulier avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.
- Les ressources forestières dans l'avenir constituent, aux yeux de la commission, un thème auquel ECOFOR est *naturellement* associé et auquel il est susceptible d'apporter une plus-value intéressante ; ce travail devrait idéalement se faire sur base d'une collaboration avec EFI au niveau européen afin de développer une vision prospective plus intersectorielle et, également, plus intégrée au niveau des territoires.

4.2. Enjeux en termes de politique forestière

L'identification des enjeux et défis s'est basée sur les priorités et recommandations :

- De rapports récents suivants : rapport PUECH, rapport de l'étude ROMAN AMAT et PFN.
- Des enceintes suivantes : Forest Europe, Congrès Forestier Mondial de Buenos Aires (2009), Forum des Nations Unies sur les Forêts de New York (2011), Comité des Forêts de la FAO de Rome (2010), Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) de Cancun (2010) et de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de Nagoya (2010).

L'annexe 3 présente la synthèse qui a été construite sur cette base. Cette synthèse est structurée autour de quatre principaux thèmes suivants :

- Thème 1 : Place des forêts françaises dans une économie verte (mobilisation de la ressource ligneuse, développement économique durable de la filière et création d'emplois verts).
- Thème 2 : Adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique (forêts françaises, européennes et autres échelles géographiques – y inclus les enjeux en termes de Ressources Génétiques Forestières et de risques amplifiés liés au changement climatique).
- Thème 3 : Fourniture durable de biens et services environnementaux produits par les écosystèmes forestiers en France et dans le monde (y inclus relations Eau-Forêts, Ville-Forêts, Biodiversité et Atténuation du changement climatique au niveau mondial via l'optimisation de la séquestration de Carbone/REDD+).
- Thème 4 : Gouvernance des ressources forestières (Forêts, Sociétés et Territoires).

Chaque thème a ensuite été décliné en actions.

La commission s'est prononcée pour chacune de ces actions (annexe 3) sur base du système exposé plus haut à savoir :

- Couverture par le GIP ECOFOR pour la période 2003-2011 : 1 = non significatif, 2 = bon, 3 = excellent
- Pertinence pour la période 2013-2023 : 1 = faible, 2 = moyen, 3 = élevé
- Plus-value d'une action du GIP pour la période 2013-2023 : 1 = faible, 2 = moyenne, 3 = forte

La lecture du tableau doit cependant être faite d'une façon un peu différente ; le tableau présente en effet des questions s'insérant dans le champ des politiques publiques, questions qui ont donc été libellées en ce sens ; or sur ces questions, ECOFOR a bien évidemment sensiblement moins de marges de manœuvre.

En termes de contribution à la politique forestière, il semble ressortir de l'analyse des tableaux de l'annexe 3 que globalement le GIP ECOFOR est déjà assez bien positionné sur le thème 2 pour la période 2003-2013 et qu'il serait judicieux que ces efforts soient maintenus pendant la période 2013-2023 en particulier sur la connaissance des impacts du changement climatique et la capacité de résilience des espèces et populations. L'analyse semble également montrer que le GIP ECOFOR pourrait utilement accentuer son effort sur le thème 1 ainsi que sur les actions des thèmes 3 et 4 relevant de questions économiques, ce qui lui permettrait d'être en mesure de mieux répondre aux attentes des décideurs et de jouer pleinement son rôle d'interface entre le monde scientifique et les autres acteurs français du secteur forestier.

Une mobilisation accrue d'ECOFOR sur le thème 3 (Fourniture durable de biens et services environnementaux produits par les écosystèmes forestiers en France et dans le monde - y inclus relations Eau-Forêts, Ville-Forêts, Biodiversité et Atténuation du changement climatique au niveau mondial via l'optimisation de la séquestration de Carbone/REDD+) apparaît particulièrement pertinente en raison du nombre de questions qui restent sans réponse aussi bien au niveau national qu'international (notamment en ce qui concerne les écosystèmes tropicaux et méditerranéens). La nécessaire création de consensus sur ces sujets ainsi que la production d'analyses socio-économiques susceptibles de tenir compte des attentes des différents acteurs légitiment tout particulièrement l'implication d'ECOFOR.

On observe un nombre croissant de lieux d'intersection avec la forêt. Afin de ne pas répondre à ces sollicitations par une augmentation de la taille de l'équipe qui dépasserait un niveau critique, il semble indispensable qu'ECOFOR soit en mesure d'assurer une veille continue sur l'activité des réseaux thématiques connexes existants et d'y renforcer le cas échéant sa participation.

5. Plus-value apportée

5.1. Plus-value pour les membres

Le rôle du GIP a évolué au cours du temps : d'animateur de la recherche il s'est élargi à un rôle d'ensemblier produisant des expertises collectives, de l'animation collective et de la valorisation (colloques).

Aucun des membres rencontrés n'a mis en doute l'apport par ECOFOR de réelles plus-values, plus-values qui justifient pour la plupart une reconduction sur la période 2013-2023.

Les membres font généralement bien la distinction entre les retombées positives des activités d'ECOFOR pour leur propre organisation et la plus-value du GIP pour la communauté forestière et/ou scientifique dans son ensemble.

La nature des plus-values évoquées par les membres dépend souvent du type d'organisation concernée (recherche ou gestion) et du degré de visibilité de l'objet « forêt » au sein de l'organisation.

Les plus-values les plus souvent directement ou indirectement évoquées sont les suivantes :

- Interdisciplinarité
- Seule interface/espace/plateforme de rencontre avec les porteurs d'enjeux
- Lieu de recherche de consensus hors des querelles de clocher
- Apport de compétences nouvelles et de points de vue différents
- Effet de réseau (tous, ou presque, sont là)
- Lieu favorisant les interactions entre partenaires
- Visibilité et identité des chercheurs travaillant sur la forêt
- Carnet d'adresse, contacts
- Vaste réseau d'experts assurant une grande réactivité
- Lobbying ou alerte auprès des ministères
- Structuration de l'offre de recherche
- Orientation des programmes de recherche
- Coordination et facilitation des appels d'offre
- Co-construction de questions de recherche
- Réponse coordonnée à des projets
- Structuration d'un corpus commun de données, d'informations et de connaissances
- Coordination et pérennisation de dispositifs communs de recherche
- Facilitation du transfert des résultats

Les plus-values semblent clairement identifiables parce ECOFOR a dans l'ensemble réussi au fil des années et malgré un contexte particulièrement changeant, à respecter le délicat équilibre entre son action et la spécificité de ses membres, leur autonomie voire les partenariats existants par ailleurs (ex. EPCS AGREENIUM). Les membres du GIP attendent en effet de lui qu'il coordonne, ce qu'il fait semble-t-il bien et souvent, mais pas qu'il se substitue à eux, et sont relativement jaloux de leurs prérogatives en particulier, pour ceux concernés, de leur autonomie de recherche.

Parmi l'ensemble des membres rencontrés, trois ont manifesté un certain degré d'insatisfaction ; on constate cependant que cette insatisfaction porte plus sur la question des thématiques que sur celles des modes d'intervention. C'est ainsi que pour l'ONF, la plus-value devrait sensiblement augmenter en direction du renouvellement des forêts, de l'économie des filières et de l'économie verte. L'IRD s'est quant à lui inquiété de la fin du programme « Ecosystèmes Tropicaux ». Le CNRS estime pour sa part qu'il serait utile de discuter de certaines des modalités de la reconduction d'ECOFOR afin de prendre mieux en compte certaines de ses thématiques prioritaires de recherche en particulier les écosystèmes forestiers tropicaux (richesse en biodiversité et important stock de carbone) et les écosystèmes forestiers méditerranéens (richesse en biodiversité et écosystèmes particulièrement intéressants en termes de problématique de recherche sur l'adaptation au changement climatique).

La commission juge également utile de répercuter ou communiquer ici certaines demandes et suggestions émises par les membres :

- ECOFOR devrait contribuer à faire émerger une vision stratégique globale qui est actuellement absente.
- Les visions devraient être mieux équilibrées au sein d'ECOFOR.
- Il y aurait lieu de promouvoir des thèmes comme la génétique forestière, l'économie forestière, l'économie verte, la forêt et les territoires ruraux, l'aménagement forestier.
- Les aspects liés aux enjeux économiques sont considérés comme très insuffisamment couverts notamment pour l'appui aux gestionnaires forestiers, avec l'émergence d'une problématique liée à la globalité des biens et services marchands et non marchands rendus par les forêts.
- Il serait utile de contribuer à un observatoire des produits, flux et marchés.
- Une réflexion serait utile sur le soutien à apporter aux organismes de gestion dans la formulation de leurs demandes précises au GIP.

- L'intégration des sciences économiques et sociales doit être réelle et ne pas être utilisée que pour communiquer de façon plus efficace ; les besoins sont très importants et les interactions écologie/économie sont absolument à développer.
- Il y a un lien indéfectible entre sciences de la nature, de l'homme et des sociétés pour la résolution des grandes questions environnementales actuelles.
- Il serait peut-être judicieux d'intégrer au GIP les universités qui sont des acteurs majeurs de la recherche forestière y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales.
- Une poursuite et/ou un renforcement des activités sur les forêts tropicales et méditerranéennes est impératif.
- Il serait utile de renforcer l'implication d'ECOFOR dans le Groupe national sur les forêts tropicales coordonné par le Ministère Français des Affaires Etrangères.
- Le développement d'une stratégie collective entre membres du GIP concernés devrait être entrepris pour élaborer une vision partagée et identifier les priorités communes sur les forêts tropicales en particulier en Afrique francophone.

5.2. Plus-value dans le paysage actuel de la recherche

Les réformes récentes en matière de structuration de la recherche (création de l'ANR, création des alliances (AllEnvi, Ancre) et montée en puissance du concept à l'échelle européenne, structuration de la FRB et de AGREENIUM, etc) constituent une évolution indéniable du paysage dans lequel évolue le GIP. Temporaires ou permanents, clusters, alliances et autres consortiums voient en effet le jour dans différents pays pour la coordination des activités de recherche dans des secteurs spécifiques comme l'environnement ou les changements climatiques.

De plus les enjeux d'aujourd'hui sont davantage «horizontaux» que sectoriels, la question forestière étant perçue comme sectorielle : la biodiversité et le changement climatique sont des problématiques transversales de même que l'évaluation environnementale. Toutes ces questions se déclinent par secteurs mais sont considérées comme transverses ; en outre il existe une certaine volonté politique de ne plus «isoler» les questions forestières des autres questions environnementales, ni les écosystèmes forestiers du reste des écosystèmes.

Cet ensemble de facteurs a pour résultat une perte de lisibilité/visibilité de la forêt qui n'est pas un mot-clé comme peut l'être la biodiversité pour les instances supérieures de la recherche ; ainsi l'alliance pour l'environnement AllEnvi a entièrement délégué à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité la programmation de recherche à proposer à l'ANR en matière de biodiversité, alors qu'il n'existe aucun dispositif similaire pour la recherche sur les forêts. En fait, plusieurs actions de l'AllEnvi (au moins quatre) sont concernées par la forêt, mais les thématiques sur le sujet sont atomisées et non regroupées au sein d'un thème reconnu de recherche, comme l'océan par exemple. La commission regrette qu'ECOFOR soit resté timide sur ce terrain et n'ait pas pleinement joué son rôle.

La commission considère que la thématique sectorielle ne peut être absente ; elle ne l'est d'ailleurs pas sur la mer, ni sur les milieux aquatiques, bien identifiés en tant que tels par les instances de la recherche. Le GIP a la capacité à constituer une instance de programmation pertinente qui devrait être un interlocuteur institutionnel sur la forêt dont la spécificité (existence d'une filière, longueur des cycles de production, multifonctionnalité, place dans les territoires, rôle dans les politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique) justifie une place en propre. Le GIP est en mesure de donner une visibilité aux questions relatives à la forêt dans un monde de la recherche dont les priorités sont à une granulométrie moins fine (FRB, ANR, SNRI, AllEnvi, Ancre) tout en aidant les ministères à s'interfacer avec les compétences de la recherche. En revanche il n'a pas suffisamment contribué jusqu'à présent à faire émerger ce besoin ce qui explique que certains membres se voient par exemple contraints de mener par eux-mêmes une activité de veille scientifique. Cette situation nécessite que ses membres et son conseil scientifique s'en saisissent.

Si la commission soutient la nécessité de renforcer la spécificité forestière d'ECOFOR, elle juge essentiel qu'ECOFOR renforce son travail en réseau en développant, sur base d'une veille continue, une cartographie du réseau de relations que la forêt entretient avec les autres objets, lieux, acteurs et espaces ; cette cartographie devrait permettre au GIP de nouer/renforcer des partenariats et complémentarités lui permettant de répondre aux enjeux tout en ne dépassant pas une taille critique. Au niveau national, on pense en particulier à des complémentarités avec l'ONEMA pour la question de l'eau et avec la FRB pour alimenter le groupe de travail 3 de AllEnvi.

6. Synthèse

En guise de synthèse, un diagramme SWOT (Strengths - forces, Weaknesses - faiblesses, Opportunities - opportunités, Threats - menaces) est proposé ci-dessous.

FAIBLESSES	MENACES
▪ Contribution trop faible et trop peu structurée à l'élaboration de l'agenda de recherche français et européen ▪ Absence dans les lieux de programmation de la recherche ▪ Positionnement insuffisant sur les écosystèmes tropicaux et méditerranéens ▪ Positionnement et contribution insuffisante sur l'international et la visibilité/promotion de la recherche française ▪ Positionnement trop faible et trop peu construit sur les sujets relevant des sciences humaines et sociales en particulier sur les services environnementaux et l'économie verte	▪ Baisse des budgets de fonctionnement des organismes de recherche ▪ Multiplication des instances de coordination de la recherche au niveau français et européen ▪ Diversification des thématiques impliquant la composante forestière (polysémie) ▪ Absence d'identification claire à un ministre/ministère ▪ Faiblesse de la gouvernance française en matière forestière ▪ Inertie d'un monde forestier relativement fermé, sur la défensive et où le « poids des pères » est important
FORCES	OPPORTUNITES
▪ Plate-forme unique, neutre, autonome et reconnue (citée en modèle à atteindre par la FRB) d'échanges et de réflexion (1) sur les questions forestières (2) entre recherche et gestion (3) entre sensibilités différentes ▪ Niveau globalement élevé de satisfaction des membres (perception claire de la plus-value) ▪ Respect de la règle de non-concurrence avec les positionnements et spécificités des membres ▪ Ossature de base forte et pérenne (F-ORE-T) associée à une capacité de souplesse et de réactivité ▪ Sujet forêt avec un "métier", une filière, une tradition forte et une attente sociétale	▪ Prise en compte faible ou dispersée des questions forestières par AllEnvi et Ancre ▪ Montée en puissance de la reconnaissance du rôle des forêts dans la production de services environnementaux et en particulier dans l'atténuation du changement climatique (3S : Séquestration, Stockage et Substitution) ▪ Rareté des enceintes exclusivement dédiées aux questions forestières ▪ Peu/pas de structures similaires en Europe ▪ Présence en France d'une large palette de forêts : tropicales, méditerranéennes, tempérées et boréales

7. Recommandations

A l'issue de ses travaux, la commission se prononce à l'unanimité en faveur du renouvellement du GIP ECOFOR.

Elle considère qu'ECOFOR a rempli la mission qui lui a été confiée, qu'il a fourni un travail de qualité avec souplesse et créativité et que le rôle que la forêt est amenée à jouer dans un futur proche mais aussi lointain justifie pleinement la poursuite de ses activités.

Lieu d'échange entre points de vue différents et de création de consensus pour les organisations sectorielles ou seul lieu d'échange autour de la forêt pour les organisations généralistes, ECOFOR constitue une plate-forme unique qu'il y aurait lieu de créer si elle n'existait pas.

La commission estime qu'il est important qu'ECOFOR s'appuie sur sa spécificité forestière mais elle pense qu'il doit dans le même temps développer sa compréhension des interactions avec les objets, lieux, acteurs et espaces connexes et renforcer sa participation à leurs réseaux spécifiques.

La commission estime que le rôle potentiel du GIP ECOFOR comme agence d'objectifs, y compris au niveau européen voire international, doit également être renforcé.

Elle suggère qu'une réflexion préliminaire soit entreprise autour des points qu'elle a identifiés comme insuffisamment couverts (Cf. point 5) et que les membres souhaiteraient voir plus présents (Cf. point 6).

La commission considère qu'il pourrait être judicieux, compte tenu de leur rôle majeur dans la recherche forestière y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales, d'envisager une intégration des universités à ECOFOR ; cette intégration pourrait être globale via la Conférence des Universités qui assurerait une coordination ou éventuellement concerner quelques universités qui affirment une vocation forestière particulière par des publications récentes.

Elle estime que *l'équilibre dynamique* entre progrès des connaissances et valorisation visé par ECOFOR est globalement satisfaisant ; un appui plus vigoureux pourrait cependant être apporté au transfert opérationnel des connaissances. La commission considère que cet équilibre constitue un point essentiel auquel il y a lieu d'apporter une attention continue en particulier en cas d'adhésion de nouveaux membres.

De façon plus détaillée, la commission souhaite émettre un certain nombre de recommandations/suggestions concrètes susceptibles d'intéresser le CA dans son travail de préparation d'une nouvelle convention constitutive.

Renforcement de l'équipe

- Compte tenu de l'évolution des thématiques mais aussi de la nécessité de renforcer le travail en réseau et les collaborations externes, renforcer l'équipe de l'ordre de 1 ou 2 ETP supplémentaires, tout en veillant à ne pas dépasser une taille critique ; pour ce renforcement, privilégier l'intégration de personnel titulaire (ou assimilé) senior mis à la disposition d'ECOFOR par ses membres et/ou l'obtention, après négociation avec certains ministères partenaires (MEDDTL, MAAPRAT et/ou MESR) de mise à disposition d'agents fonctionnaires (agents du corps des IPEF ou autres corps techniques).
- Mener une réflexion sur la valorisation de la période de mise à disposition des personnels dans le déroulement de leur carrière respective, au sein de leur institution d'origine membre du GIP ou d'institutions partenaires (MEDDTL, MAAPRAT et/ou MESR).

Consolidation des modes d'intervention pour en pérenniser/renforcer la plus-value

- Consolider la compétence du GIP en expertise collective, susciter une plus grande utilisation de cette compétence par les membres du GIP et par les ministères commanditaires d'expertises collectives et étendre le champ de l'expertise collective à l'aval de la filière et aux nouvelles demandes en produits et services liées aux politiques climatiques qui constituent un enjeu prioritaire.
- Encourager le GIP à jouer le rôle de catalyseur de quelques publications de haut impact dans des revues scientifiques de synthèse ou de *review* sur des thématiques comme les effets des changements globaux ou l'interaction biodiversité-gestion forestière ou encore l'analyse coordonnée des données issues des sites ateliers.
- Apporter un appui plus vigoureux au transfert opérationnel des résultats issus des projets de recherche notamment via des structures comme le RMT AFORCE.
- Mettre à disposition des communautés scientifiques et techniques un portail internet sur la littérature grise (rapports techniques et études) sous réserve que les membres du GIP contribuent à l'alimenter.
- Etudier le développement d'un axe formation au sein d'ECOFOR.
- Poursuivre le travail mené autour des sites ateliers, favoriser une stratégie de communication en dehors du cercle des chercheurs, intensifier les rapports avec les systèmes des grandes infrastructures de recherche en Europe (ex. ESFRI, ESF-Meril) et faire connaître au niveau européen le « know how » d'ECOFOR en la matière.
- Poursuivre les efforts de développement du système d'information en assurant un meilleur lien avec les outils similaires développés à l'étranger et tout en menant en parallèle une réflexion sur la question de la visibilité des membres.

Renforcement du rôle potentiel d'agence d'objectifs d'ECOFOR pour la recherche et donc d'articuler plus efficacement ses fonctions de prospective (CS) et de priorisation des enjeux (CA) avec les « agences » d'orientation et de financement de la recherche :

- Etendre de façon explicite le champ d'action du CA aux questions de stratégie et de prospective ; s'assurer que le niveau de représentation des différentes institutions membres lors des réunions du Conseil d'Administration reste homogène et de niveau suffisant pour permettre une prise de décision et une réflexion stratégique et prospective du Conseil d'Administration.
- Consolider le Conseil scientifique et lui donner les moyens d'être force de propositions et en particulier, augmenter le nombre de membres du CS (avec des membres étrangers, consentant dès le départ à « jouer le jeu » et à être régulièrement présents) et davantage de compétences en sciences de l'homme et de la société, augmenter la fréquence des réunions (2 à 3 réunions par an) et appuyer des groupes de travail du CS pour permettre la production de documents de prospective scientifique sur des thèmes prioritaires.
- Organiser tous les 3-4 ans des séminaires de consultation des acteurs et/ou développer un lien plus étroit avec un Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois qui aurait été (re)dynamisé et qui serait à faire évoluer par ailleurs dans le prolongement des préconisations du rapport ROMAN AMAT.
- Développer, sur base d'une veille continue, une cartographie du réseau de relations que la forêt entretient avec les autres objets, lieux, acteurs et espaces ; cette cartographie devrait permettre au GIP de nouer/renforcer des partenariats et complémentarités lui permettant de répondre aux enjeux tout en gardant une taille critique. On pense en particulier à des complémentarités entre ECOFOR et l'ONEMA et entre ECOFOR et la FRB pour alimenter le groupe de travail 3 de AllEnvi. D'autres partenariats peuvent être noués, par exemple avec la chaire d'économie du climat de l'Université Paris Dauphine et avec les interprofessions.
- Produire une cartographie et un suivi des compétences nationales de recherche et des projets et programmes en cours.
- Lors de la consultation épistolaire annuelle de l'ANR, proposer des priorités à l'ANR après validation par les membres du GIP.

- Susciter une participation d'ECOFOR au comité scientifique sectoriel « Ecosystèmes et développement durable » de l'ANR (à l'instar des participations actuelles de la FRB ou de l'ONEMA par exemple) comité qui prépare la programmation pluriannuelle sur ces thèmes.
- Proposer un échange annuel entre ECOFOR et AllEnvi (qui n'a pas actuellement de groupe sur la forêt et qui pourrait déléguer ce thème à ECOFOR) et entre ECOFOR et ANCRE (en particulier autour du groupe programmatique « énergies issues de la biomasse »).

Assurer un rôle plus affirmé d'agence de moyens pour le compte des membres du GIP :

- Assurer sur certains thèmes « orphelins », ou au grain trop fin par rapport aux programmes financés au niveau national, une capacité de mise en œuvre de moyens financiers délégués par les organismes membres du GIP.
- Le cas échéant s'associer à de gros projets (par exemple projets de 500k€ à 1M€ de l'ANR, ou encore projets investissements d'avenir et EQUIPEX) pour assurer la coordination/valorisation des équipes de recherche.

Agir au niveau de la définition des priorités européennes et internationales de recherche :

- Assurer un rôle plus actif au niveau des programmes de coordination de la recherche européenne comme ERANET.
- Au sein de l'Institut Européen de la Forêt dont ECOFOR devrait être le représentant français naturel, ECOFOR qui n'a pas d'équivalent européen devrait se saisir d'un certain leadership pour contribuer à construire l'agenda de R&D. Il pourrait par exemple profiter de la tenue de la prochaine conférence annuelle d'EFI en France en 2013.
- Assurer une présence plus structurante et plus stratégique au sein de l'IUFRO. ECOFOR pourrait être systématiquement l'ensemblier chargé de promouvoir les résultats de la recherche française dans cette instance internationale. Il pourrait là aussi saisir l'opportunité d'une candidature de la France pour l'organisation de la conférence IUFRO de 2019.
- Contribuer à améliorer la visibilité de la recherche forestière française dans certaines instances internationales (IUFRO, CIFOR, EFI...) ainsi que sa contribution aux débats internationaux dans des cénacles comme Forest Europe.
- Partager l'expérience acquise par le GIP avec EFI et COST afin de contribuer au développement et à la structuration d'initiatives similaires au niveau européen.

Annexe 1 : liste des documents consultés

- Convention fondatrice de 1993
- Convention constitutive modificative du 29 juillet 2010, publiée au journal officiel du 17 septembre 2010
- Activités 2004, perspectives 2005 ; rapport d'activités 2004
- Activités 2005-2006-2007, perspectives 2008 : rapport d'activités 2005 à 2007
- Activités 2008-2009, perspectives 2010 : rapport d'activités 2008 et 2009
- Activités 2010, perspectives 2011 : rapport d'activités 2010
- Orientations 2003 du GIP ECOFOR
- Orientations courtes 2007 du GIP ECOFOR
- Eléments d'analyse pour la période 1993-2003 du GIP ECOFOR
- Rapport d'audit 1998 (Henri DECAMPS, Giuseppe SCARASCIA MUGNOZZA, Georges TOUZET, Rémi POCHAT)
- Rapport d'audit 2002 en vue du renouvellement de 2003 (Folke ANDERSSON, Rémi POCHAT)
- Rapport de l'Inspection générale de l'environnement en 2005 (Jean-Louis VERREL, Pierre BALLAND, Guy MERRHEIM)
- Rapport d'autoévaluation 2011 présenté par l'équipe permanente du GIP après avis de son conseil scientifique
- Documents soumis au Conseil d'Administration de novembre 2003 à avril 2011 à raison de deux réunions par an (au printemps et en automne).
- Conseil d'administration (depuis novembre 2003)
- Comptes-rendus des réunions du Conseil Scientifique (depuis 2003)
- Liste complète des manifestations et séminaires organisés par ECOFOR
- Liste complète des publications ECOFOR
- Liste complète des travaux bibliographiques réalisés par ECOFOR
- Rapport d'évaluation du programme Biodiversité et Gestion Forestière (BGF)

Annexe 2 : liste des personnes rencontrées

- ANDRIEU Jacques, sous-directeur de la forêt et du bois au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), membre du CA du GIP ECOFOR
- ARNOULD Paul, président du CS du programme 'Typologie des Stations', membre du CS du GIP ECOFOR
- AUFFRAY Jean-Christophe, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), membre du CA du GIP ECOFOR
- BADRE Michel, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), ancien directeur du GIP par intérim
- BAILLY Alain, FCBA, membre du CA du GIP ECOFOR
- BILLAND Alain, CIRAD, membre du CA du GIP ECOFOR
- BIROT Yves, ancien président du CA du GIP ECOFOR
- DUNCAN Patrick, président de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), ancien président du CA du GIP ECOFOR
- DHOTE Jean-François, ONF, membre du CA du GIP ECOFOR (en alternance avec GAMBLIN Bernard)
- FLORENTIN Georges Henri, directeur général de l'institut technologique Forêt Cellulose Bois et Ameublement (FCBA)
- FORMERY Thomas, Centre Nationale de la Propriété Forestière (CNPf), membre du CA du GIP ECOFOR
- GAILL Françoise, CNRS, membre du CA du GIP ECOFOR
- GAMBLIN Bernard, ONF, membre du CA du GIP ECOFOR (en alternance avec Jean-François DHOTE)
- GINISTY Christian, CEMAGREF - UR écosystèmes forestiers, membre du CA du GIP ECOFOR
- GUEHL Jean-Marc, INRA, membre du CA du GIP ECOFOR
- HEINZ Wilfried, GIP ECOFOR (Systèmes d'Information)
- HERAL Maurice, Agence Nationale de la Recherche (ANR)
- HOULLIER François, président du CA du GIP ECOFOR
- HUBERT Claire, chef du service de la recherche au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), membre du CA du GIP ECOFOR
- LANDMANN Guy, directeur-adjoint du GIP ECOFOR
- MCKEY Doyle, président du CS du programme 'Ecosystèmes Tropicaux (ET)'
- MILLIER Claude, président du CS du programme 'Gestion et Impacts du Changement Climatique (GICC)', président du CS du GIP ECOFOR, membre du CA du GIP ECOFOR
- PELLISSIER Raphaël, Institut pour la Recherche et le Développement (IRD), membre du CA du GIP ECOFOR
- PEYRON Jean-Luc, directeur du GIP ECOFOR
- RIERA Bernard, GIP ECOFOR
- VOREUX Christophe, AgroParisTech, membre du CA du GIP ECOFOR

Annexe 3 : Evaluation de la couverture des enjeux en termes de politique forestière

Actions		2003-2011	2013-2023	
		Couverture des enjeux	Pertinence des enjeux	Plus-value via ECOFOR
Thème 1 : Place des forêts françaises dans une économie verte (mobilisation de la ressource ligneuse, développement économique durable de la filière et création d'emplois verts)				
1.1	Maintenir et améliorer le potentiel productif des forêts françaises pour fournir durablement des matières premières renouvelables et de la biomasse tout en évitant les impacts négatifs sur l'agriculture, les autres forêts et/ou les autres secteurs et filières utilisatrices	1	3	2
1.2	Créer un environnement politique et un cadre légal favorables pour les propriétaires de forêts et le secteur dans son ensemble afin d'améliorer la compétitivité des forêts françaises et de contribuer à une économie verte (technologies propres, bioénergie, éco matériau et certification forestière...), à l'emploi (dont emplois verts) et à un développement économique équilibré des zones rurales et urbaines	1	1	2
1.3	Accroître la contribution de la filière forêt-bois-papier-biomasse à la lutte contre le changement climatique (Optimisation des trois S : Séquestration, Stockage et Substitution de matériaux et d'énergies non renouvelables – Cf. Point 3) et accompagner le développement du bois énergie ou du bois éco matériau	1	3	2
1.4	Contribuer à la qualité de vie grâce au renforcement du développement social et culturel, ainsi que des fonctions économiques et environnementales des forêts françaises	1	3	2
Thème 2 : Adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique (forêts françaises, européennes et autres échelles géographiques – y inclus les enjeux en terme de Ressources Génétiques Forestières et de risques amplifiés liés au changement climatique)				
2.1	Maintenir et améliorer les ressources forestières en France avec des stratégies et pratiques sylvicoles adaptées aux nouveaux enjeux, susceptibles de garantir leur renouvellement, leur santé, leur vitalité et leur résilience dans le contexte du changement climatique	2	3	2
2.2	Protéger les forêts contre les risques naturels et humains en intégrant, dans les pratiques de gestion durable des écosystèmes forestiers, les risques accrus liés au changement climatique (Feux, sécheresses, tempêtes, ravageurs/insectes, maladies...)	2	3	2
2.3.	Protéger et renouveler les écosystèmes forestiers particulièrement vulnérables face au changement climatique ✓ Protéger et restaurer les écosystèmes fragiles (zone aride, zone humide, montagnes, ...) ✓ Identifier les espèces/populations forestières les plus menacées et mettre en œuvre des stratégies de conservation In Situ et, si nécessaire, Ex Situ afin de garantir la conservation du potentiel génétique de nos espèces/populations forestières ✓ Assurer le renouvellement des espèces et populations menacées en favorisant les réponses adaptatives des espèces (sélection, croisement), ou par transfert artificiel si nécessaire	1	3	2
2.4	Mieux connaître les impacts du changement climatique et la capacité de résilience des différentes espèces/populations afin de mieux prendre en compte le potentiel des ressources génétiques forestières dans les pratiques sylvicoles et les stratégies de gestion et d'adaptation des écosystèmes forestiers	3	3	3

Thème 3 : Fourniture durable de biens et services environnementaux produits par les écosystèmes forestiers en France et dans le monde (y inclus relations Eau-Forêts, Ville-Forêts, Biodiversité et Atténuation du changement climatique au niveau mondial via l'optimisation de la séquestration de Carbone/REDD+)				
3.1	Assurer les fonctions multiples des écosystèmes forestiers et favoriser la fourniture durable de biens et de services environnementaux, dans tous les types de forêts françaises y compris périurbaines, à travers des pratiques la gestion durable adaptées et intégrant les impacts futurs du changement climatique	1	3	2
3.2	Améliorer la contribution des forêts à l'atténuation du changement climatique grâce au piégeage et stockage du carbone et à l'utilisation accrue du bois pour la substitution de matériaux non renouvelables et pour la production d'énergie	1	3	2
3.3	Promouvoir une gestion durable des forêts qui associe production et sauvegarde/amélioration de la biodiversité ordinaire et remarquable avec les principaux objectifs suivants : ✓ Accroître la production des massifs forestiers et anticiper les changements climatiques ; ✓ Préserver la biodiversité ordinaire et remarquable avec le souci de concilier, notamment pour les forêts d'outre-mer, développement local et préservation d'une biodiversité exceptionnelle	2	3	2
3.4	Financement des services non marchands (externalités des forêts) : eau potable, biodiversité, carbone, ... ✓ Créer des mécanismes financiers (PES) au bénéfice des propriétaires et des communautés incitant à une meilleure gestion des valeurs non marchandes fournies par les écosystèmes forestiers ; ✓ Se concentrer dans l'immédiat sur l'atténuation du changement climatique avec notamment, au niveau international pour les pays non annexe 1, les mécanismes REDD+ ; ✓ Développer des stratégies pour une gestion intégrée des ressources forestières et hydriques.	1	3	3
Thème 4 : Gouvernance des ressources forestières (Forêts, Sociétés et Territoires)				
4.1	Promouvoir et contribuer au développement des approches intersectorielles, aussi bien aux niveaux globaux, régionaux, nationaux que locaux, afin de mieux prendre en compte les forêts dans les différentes politiques sectorielles (agriculture, eau, énergie, tourisme...)	1	1	1
4.2	Nécessité d'agir à différents niveaux pour améliorer la gouvernance forestière : ✓ Intégrer la forêt et ses divers usages dans les politiques territoriales et dans des schémas de développement stratégique ; ✓ Améliorer la gouvernance dans et autour du secteur forestier notamment sur les aspects fonciers ; ✓ Faciliter la gestion forestière durable par les acteurs étatiques et non étatiques ; ✓ Reconnaître du rôle des femmes ; ✓ Mettre en oeuvre des politiques pour un développement durable de la bio-énergie.	1	2	2
4.3	Promouvoir et contribuer au développement de stratégies financières avec des instruments innovants pour les investissements, la prise en compte de la multifonctionnalité et le développement du marché	2	3	3
4.4	Réduire, dans le but de l'éliminer, l'exploitation forestière illégale et le commerce associé de bois et produits dérivés, à travers des mesures appropriées au niveau national, européen (Accord Forest Europe, Processus FLEGT et Diligence raisonnable) et internationale (Initiative FLEG/AFLEG)	1	1	1